

Conditions générales de vente [id-pop]

Préambule :

Nous désignerons par « devis » dans la suite du présent document toute proposition commerciale faite par [id-pop], qu'elle soit sous forme de devis, de bon de commande, de proposition commerciale ou de réponse à appel d'offres.

La souscription du devis emporte acceptation sans réserve des présentes "conditions générales de vente" qui s'appliquent quelques soient les modalités des travaux à réaliser. Les présentes conditions générales priment sur toutes autres conditions que pourrait invoquer le cocontractant. Les présentes "conditions générales de vente" ont pour objet de régir le contrat conclu entre la société [id-pop] et "Le Client" désigné par le devis et le(s) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés. Elles ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles [id-pop] met ses services et ceux qu'elle pourrait développer dans l'avenir à disposition de ses clients.

Article 1 : Objet des prestations

[id-pop] intervient essentiellement sur cinq métiers : formation, conseil en marketing et/ou stratégie de communication et/ou création graphique et/ou création de support de communication papier et/ou web, création graphique, création/exécution de supports de communication imprimés et création/mise à jour/webmastering et hébergement de sites internet. Nous définirons comme prestation toute action menée par [id-pop] pour le compte du client.

Le Client a l'entière liberté de définir l'étendue de la tâche effectuée par [id-pop] dans les termes et conditions désignés dans le devis.

Article 2 : Respect des réglementations

Le Client ne doit utiliser les services de [id-pop] que dans la poursuite de buts légaux. Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations, de produits et/ou de services. Ceci inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de contenus à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, la pornographie, des contenus à caractère raciste, etc., et ce, de manière à ce que la responsabilité de [id-pop] ne puisse en aucun cas être recherchée.

Dans le cas de création de solutions internet, [id-pop] ne pourra pas être tenu responsable d'une utilisation par le Client contrevenant aux principes définis par le CNIL (Centre National Informatique et liberté).

Article 3 : Etendue des prestations

Cas général

L'acceptation du devis par Le Client, signifie pour [id-pop] l'accord et la bonne compréhension du Client de l'étendue des prestations décrites dans celui-ci. [id-pop] s'engage à développer, sur ses propres ordinateurs et logiciels, les outils de communication décrits dans le devis.

Toute nouvelle demande du client concernant la prestation en cours pourra également faire l'objet d'un avenant au devis.

Article 4 : Durée de la prestation

Le devis indiquera un temps de travail correspondant à la prestation proposée. Si [id-pop] juge que ce temps de travail est dépassé, il en informera le client et cherchera avec lui une solution, soit en adaptant la suite de la prestation, soit en créant un avenant au présent contrat.

Article 5 : Propriété intellectuelle et droits d'auteurs

Cas général

Les fichiers sources restent la propriété de [id-pop] et ne peuvent en aucun cas être utilisés ou vendus pour un autre outil de communication par Le Client sans l'autorisation écrite de [id-pop].

De même toute proposition ou élément d'une proposition faite par [id-pop] et non retenue par le Client reste la propriété unique d'[id-pop] et ne pourra en aucun cas être utilisée par le Client ou par toute autre personne (ex : prestataire).

En cas de contentieux lié au service exploité par Le Client, [id-pop] se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux.

Création graphique, supports de communication imprimés et web

L'ensemble des prestations de création graphique, supports de communication imprimés et/ou web d'[id-pop] appartiennent au Client pour une durée de 20 ans.

Sauf pour les sites internet ou pour des prestations définies comme étant à vocation internationale, l'ensemble des prestations auront un usage national et ne pourront être traduites, modifiées pour un usage dans d'autres pays sans accord préalable d'[id-pop].

Droit des marques, brevets et tous les droits intellectuels et dérivés : Le Client est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou non et/ou les copyrights présents sur son outil de communication et déposés par lui.

Supports de communication imprimés et web

Le Client est seul propriétaire du contenu des supports de communication imprimés et/ou web et, par conséquent, est seul propriétaire du ou des services et des droits de marque y afférents. Il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation à l'expiration du présent contrat.

Le Client est seul responsable du contenu de l'information présente dans l'outil de communication et déclare être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur le contenu de l'outil de communication créé.

Article 6 : Responsabilité

Cas général

D'une manière générale, Le Client garantit expressément [id-pop] contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du Client au titre du contenu de l'outil de communication créé, de son utilisation par lui-même ou par des tiers, et plus généralement au titre de la prestation, objet du présent contrat.

[id-pop] ne peut être tenu pour responsable de l'usage d'une de ses prestations dans un cadre contraire à la loi ou contraire à la demande initiale du client.

En tant que prestataire de services, la société [id-pop] n'est pas responsable des problèmes liés aux ordinateurs qui utilisent l'outil de communication ainsi que de leur éventuelle mauvaise configuration.

Solutions internet

[id-pop] ne peut être tenu responsable :

- de toute évolution technique, suite à la prestation et pouvant influencer sur l'usage ou l'affichage de la solution internet. Par exemple, une du code, des navigateurs, etc.
- d'une mauvaise utilisation de la solution internet par le Client ou toute autre personne extérieure à [id-pop]
- de la non mise à jour par le client de sa solution internet.
- de l'intrusion sur le serveur ou sur le site de personnes extérieures (ex : hackers)
- de failles de sécurité liées à des solutions tierces
- de la perte de données et/ou de fichiers

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que Le Client déclare parfaitement connaître, [id-pop] ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, entre autres, les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes, la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client. Les dommages que pourraient subir les équipements connectés au Centre Serveur, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du Client, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour Le Client.

Hébergement :

[id-pop] n'est pas responsable de la perte de données et/ou de fichiers sur son serveur, du vol d'information ou de quelque dommage que ce soit. Il pourra, si une solution web est infectée ou subit des intrusions non désirées, désactiver l'accès à celle-ci.

Article 7 : Assistance

[id-pop] ne supporte aucune obligation technique de contrôle, vérification, validation des fichiers et composants de l'outil de communication modifié par Le Client ou, de manière générale, par toute personne ne travaillant pas pour [id-pop].

Les modifications de l'outil de communication par Le Client demandent un certain niveau de compétence. Dans ce cas le Client déclare avoir les connaissances nécessaires pour modifier son outil de communication, et ne peut en aucun cas rendre [id-pop] responsable du mauvais fonctionnement de ce dernier.

[id-pop] ne supporte pas l'obligation d'apprendre au Client les techniques nécessaires pour la création et/ou l'administration/utilisation de son outil de communication.

En cas de difficulté, Le Client pourra solliciter de [id-pop] une assistance spécifique qui fera alors l'objet d'une facturation complémentaire. Le Client pourra se voir dessaisi du contrôle de son outil de communication à la seule fin de permettre à la société [id-pop] de collecter les informations nécessaires et d'opérer les réparations et/ou corrections indispensables au rétablissement du service du Client. La société [id-pop] ne proposera les corrections et/ou modifications qu'avec l'accord express du Client. Les modifications qui pourraient en découler seraient de la responsabilité exclusive du Client.

Article 8 : Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties.

Article 9 : Règlement / Acompte

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 1% par mois des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et des frais de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

En cas d'inexécution par le Client d'une quelconque de ces obligations, [id-pop] se réserve le droit de suspendre, après mise en demeure restée sans effets huit jours après sa réception par Le Client, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du Client.

Un acompte mentionné dans les conditions de règlement figurant sur le devis/ proposition commerciale sera calculé (généralement 50%) sur le montant global du devis et portant sur le travail de recherche et d'élaboration préalable à la fabrication de l'outil de communication proprement dit. L'acompte devra être réglé à [id-pop] dans un délai de 15 jours après la commande sous peine de bloquer les travaux.

En cas de non poursuite du projet, du fait du Client, un minimum de facturation sera appliqué et portera sur le travail de recherche et d'élaboration déjà effectué par [id-pop], l'acompte perçu après la signature du devis sera déduit du montant à régler.

En cas de non règlement total, le développement de l'outil de communication reste la propriété de [id-pop] qui se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le travail effectué, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du Client.

Toute contestation relative à une facture doit être communiquée à [id-pop] par lettre recommandée dans les 10 jours de la date de ladite facture, à défaut de quoi le client ne sera plus recevable à formuler de quelconques griefs quant aux mentions y figurant.

Les promotions spéciales et/ou temporaires sont sans incidence sur un contrat déjà conclu.

La remise des fichiers sources prévu dans le devis n'est envisageable qu'après règlement total des travaux à [id-pop].

Article 10 : Prise d'effet du contrat

Le contrat est réputé conclu à la date de réception par [id-pop] de l'acompte mentionné dans le devis.

Article 11 : Compétence juridique

Le présent contrat est régi par la Loi Française.

Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris (75).

Article 12 : Généralités

Les présentes conditions générales sont sujettes à modifications. [id-pop] en informera les clients par un avis sur son site internet ou par e-mail. Une disposition des conditions générales légalement nulle ou inapplicable n'enlèverait pas à la validité des autres dispositions. Elle serait modifiée par une clause appropriée.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourrait être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

Site internet : <http://www.idpop.fr>

Email : info@id-pop.com

Adresse : [id-pop] – 2, rue Sarrazin – 44 000 Nantes

Tél : 02 51 82 82 00 – 06 80 98 43 84

Dernière modification : 25/07/13